

29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES

rapport
annuel

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes	10
comptes annuels	14
<i>bilan</i>	15
<i>actif</i>	15
<i>passif</i>	16
<i>hors-bilan</i>	17
<i>compte de résultat</i>	18
<i>annexes</i>	19
<i>règles & méthodes comptables</i>	19
<i>évolution actif net</i>	22
<i>compléments d'information</i>	23
inventaire	36

Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commercialisateur	SG 29 HAUSSMANN ou GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG & AUTRES Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris la Défense.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part D :

Résultat net : distribution.

Plus values nettes réalisées : capitalisation

Part C :

Résultat net : capitalisation

Plus values nettes réalisées : capitalisation

Part I :

Résultat net : capitalisation

Plus values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés à dominante actions investis sur les marchés européens (de la zone euro et/ou non euro). Le FCP pourra avoir recours à des ventes d'options d'achat pour compléter la génération de revenus et atténuer la volatilité.

Indicateur de référence :

L'objectif de gestion n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à posteriori à l'indice suivant :

EUROSTOXX 50 : indice de référence dividendes nets réinvestis (SX5T), composé de 50 grandes valeurs de la Zone Euro. Cet indice est calculé par Stoxx Ltd et disponible sur le site www.stoxx.com. Ticker Bloomberg SX5T Index. L'Eonia capitalisé sur 7 jours (base 100), taux au jour le jour du Marché monétaire européen capitalisé sur 7 jours. L'Eonia est la moyenne pondérée des opérations de prêt/emprunt réalisées au jour le jour par un panel de plus de 50 Banques. Ticker Bloomberg EONCAPL7 Index.

En euro, sur la base des cours de clôture, l'indice action étant calculé dividendes nets réinvestis.

Cet indice est rebalancé quotidiennement : la pondération de chacun des composants de l'indice de référence sera remise à son poids sus-mentionné.

Stratégie d'investissement :

L'allocation d'actifs entre actions et produits de taux s'appuie sur l'analyse macro-économique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de SG 29 Haussmann.

Le gérant contrôle et met en oeuvre la répartition entre les deux classes d'actifs principales actions et produits de taux dans le FCP. Cette répartition est décidée selon les recommandations du processus d'investissement de SG 29 Haussmann, et adaptée aux contraintes spécifiques du FCP en fonction des évolutions de marché et des anticipations du gérant. Les investissements sur les marchés actions et de taux pourront se faire en direct ou par le biais d'OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et d'instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative. Une analyse fondamentale du positionnement de chaque société est établie : qualité du management stratégie à long terme, avance technologique, potentiel de développement.

Parallèlement, une analyse quantitative de cette sélection sera effectuée systématiquement par le biais de ratios financiers classiques de valorisation.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations, secteurs ou zones géographiques. L'exposition aux marchés actions pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Actions », sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus. Ces prises de positions se font principalement sur le marché de la zone Euro mais pourront inclure des prises de positions sur les autres grands marchés de taux mondiaux.

Le FCP peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie (pour un univers de titres de catégorie High Yield ou dits à caractère spéculatif) et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés sur la base des différentes sources d'analyses précédemment décrites.

L'exposition aux marchés de taux pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Obligataires », sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 24% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0 % et 10 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change, le fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition du portefeuille.

Les titres intégrant des dérivés seront utilisés dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'arbitrage sans rechercher de surexposition aux marchés. Ils permettront également, le cas échéant, d'exposer ou de couvrir le portefeuille. Le FCP aura également recours aux produits structurés, intégrant des dérivés actions, taux, crédit et change. La stratégie d'investissement du produit structuré consiste à combiner l'analyse qualitative et l'analyse des paramètres de marché. L'analyse qualitative vise à sélectionner un marché, une zone géographique ou une valeur particulière, puis à déterminer plusieurs scénarios probables d'évolution.

L'analyse des paramètres de marché comme la volatilité, le niveau des taux d'intérêts ou le flux des dividendes, permet de déterminer les structures de produit les plus adéquates pour optimiser les anticipations du gérant au regard des scénarios établis. Les actions sont la principale classe d'actifs utilisée comme sous-jacent aux produits structurés. L'univers d'investissement est centré sur les composantes des grands indices européens, la sélection de paniers actions, ou des valeurs parmi les grandes capitalisations mondiales. A titre accessoire, le FCP peut également sélectionner d'autres classes d'actifs (taux, crédits, devises, alternatifs) comme sous-jacents aux produits structurés.

Le portefeuille est investi en :

o Actions ou autres titres de capital : entre 0% et 100% maximum de l'actif net du FCP

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres de capital et/ou à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement).

Les investissements seront de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations) et de tous secteurs confondus et porteront majoritairement sur les pays de l'Union Européenne. A titre de diversification, le fonds peut investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net dans des titres des pays émergents.

o Titres de créances, instruments du marché monétaire : entre 0% et 24% maximum de l'actif net du FCP

Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation allant de AAA à BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 5% maximum de l'actif net des obligations de qualité mais non notées et dans une limite de 5% maximum de l'actif net du fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation postinvestissement.

Ainsi, l'exposition aux titres spéculatifs pourra atteindre 20% maximum de l'actif net du fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

o Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM français et/ou européens,
- de FIA français (fonds à vocation générale),
- FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

o Instruments dérivés

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures – Options - Swaps
	Couverture	Futures – Options - Swaps
Taux	Exposition	Futures – Options - Swaps
	Couverture	Futures – Options - Swaps
Change	Couverture	Change à terme – Futures – Options - Swaps

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation des Total Return Swaps.

o Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, certificats, obligations convertibles, EMTN, etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le montant de ces investissements ne pourra dépasser 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Le FCP aura recours à des produits structurés intégrant des dérivés actions, taux, crédits et change. Le FCP peut être exposé sur des titres intégrant des dérivés complexes entre 0% et 10% de l'actif net du FCP.

L'investissement en Contingent Convertible Bonds (coCos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les Contingent Convertibles Bonds sont des produits hybrides entre la dette et l'action: ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

o Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

o Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

o Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

Risque taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres jugés spéculatifs par la société de gestion.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.

Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée, ainsi qu'au risque potentiel de conflit d'intérêt. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

Risque lié au style de gestion : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de marché : la valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque lié aux obligations subordonnées : L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part D : Tous souscripteurs.

Part C : Tous souscripteurs.

Part I : Investisseurs institutionnels.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Le FCP est éligible au PEA : les plus-values et revenus sont exonérés d'impôt (hors prélèvement sociaux) dès lors que le PEA a une durée de vie de 5 ans minimum. Les arbitrages au sein du PEA ne font pas tourner le compteur des cessions.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *De plus amples informations sur l'OPC, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris, ainsi que par e-mail : webmaster.gestionprivee@socgen.com*
- *La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiqué à toute personne qui en fait la demande.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 5 avril 2001.*
- *Date de création du Fonds : 12 avril 2001.*

rapport d'activité

Sur l'ensemble de l'année 2017, le fonds affiche une belle performance de +7.43% (contre un indice de référence à +9.15%), ayant bénéficié de la baisse du risque politique sur le premier semestre (élections françaises principalement) et d'une dynamique macro-économique solide, sans que la stratégie de vente d'options (mise en place en début d'année) ait coûté.

La première moitié de l'année a été la plus dynamique, avec une performance de +5.28% (+6.13% pour l'indice de référence) portée par les fondamentaux excellents et la baisse du risque politique européen. Ces facteurs favorables se sont traduits au second semestre par une forte appréciation de l'Euro (+5%) qui a fini par peser sur les perspectives des sociétés exportatrices de la zone Euro, limitant la performance à 2.05% sur le semestre (+2.28% pour l'indice de référence).

Parmi les meilleurs contributeurs sur l'année, LVMH (+38%, contribution +1.10%), ALLIANZ (+25%, contribution +0.80%) et VINCI (+35%, contribution +0.67%).

Parmi les principaux détracteurs, l'équipementier NOKIA toujours en restructuration (-32%, contribution -0.23% avec un poids faible de l'ordre de 0.3%) et le pétrolier italien ENI (-6%, contribution -0.22%).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAP	3 982 468,97	3 496 000,00
SANOFI	3 829 113,45	3 740 000,00
BAYER	3 285 185,35	2 441 500,00
LVMH MOET VUITTON	3 264 390,87	3 534 760,91
ALLIANZ SE	3 242 483,03	4 336 000,00
SIEMENS	2 666 948,67	2 268 000,00
ENEL	2 344 395,15	2 278 000,00
MUNCHENER RUCKVERS	208 9021,29	1 588 500,00
VINCI	1 822 453,40	1 938 866,85
SAFRAN PROV.ECH.	1 452 316,25	2 246 000,00

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opcvm qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Procédure de choix des intermédiaires

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.lyxor.fr

Risque global de l'OPC

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann ne gère pas de fonds répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sauf demande spécifique .

En effet, sa politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance. Toutefois, elle tient compte de la capacité des dirigeants à relever les défis environnementaux et sociaux liés à la croissance de leurs industries et attache de l'importance à leur sens de l'éthique. A cet égard, SG 29 Haussmann s'attache à promouvoir un sens de l'éthique et des responsabilités partagé par l'ensemble de ses associés et collaborateurs.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de rémunération de SG29

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive AIFM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive AIFM propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive AIFM est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Aussi, les conditions de l'exercice 2017 auront permis à SG 29 Haussmann de procéder au versement de rémunérations variables. Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations fixes et rémunérations variables versées par la société de gestion à son personnel visé par la directive AIFM (25 personnes, dont : les membres du comité de direction, les gérants de FIA, les responsables et personnels des fonctions Risques & Contrôles) se décompose de la manière suivante :

	Somme des Salaires 2017	Somme des Bonus 2017	Total des compensations 2017
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	2 208 318 €	938 500 €	3 146 818 €

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

rapport du commissaire aux comptes



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense Cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

29 Haussmann Euro Opportunités

Exercice clos 29 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de Parts du FCP 29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	45 620 251,45	51 023 820,00
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	45 620 251,45	51 023 820,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	766 470,73	31 720,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	766 470,73	31 720,00
Comptes financiers	762 769,34	599 330,69
Liquidités	762 769,34	599 330,69
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	47 149 491,52	51 654 870,69

BILAN passif

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	39 345 393,01	53 090 449,85
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 667 822,50	2 325 021,47
• Report à nouveau	108,07	27 801,72
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 666 497,73	-4 803 815,22
• Résultat de l'exercice	308 013,25	710 483,64
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	46 987 834,56	51 349 941,46
Instruments financiers	44 300,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	44 300,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	117 356,96	304 929,23
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	117 356,96	304 929,23
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	47 149 491,52	51 654 870,69

HORS-bilan

29.12.2017

30.12.2016

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	3 838 782,18	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13,82	120,69
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 027 304,18	1 754 261,58
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 027 318,00	1 754 382,27
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-22 714,64	-8 591,41
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-22 714,64	-8 591,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 004 603,36	1 745 790,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-715 011,90	-942 005,91
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	289 591,46	803 784,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	18 421,79	-93 301,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	308 013,25	710 483,64

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net y compris les parts ou actions d'OPCVM ou FIA en portefeuille.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses..

Frais facturés au FCP (part D et C)	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts C et D : 2% TTC maximum Part I : 1.25% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	4% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0.70% maximum du montant de la transaction. Obligations 0.30% maximum du montant de la transaction. Futures/options Montant maximum de 25 par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

La société de gestion.

Devise de comptabilité

Mettre info du prospectus.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

ar
me
xe
s

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part D :

Résultat net : distribution.

Plus values nettes réalisées : capitalisation

Part C :

Résultat net : capitalisation

Plus values nettes réalisées : capitalisation

Part I :

Résultat net : capitalisation

Plus values nettes réalisées : capitalisation



2 évolution actif net

Devise	29.12.2017	30.12.2016
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	51 349 941,46	63 464 654,60
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 904 835,77	5 447 146,84
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-18 264 835,48	-16 188 594,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 709 251,81	1 775 747,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-795 693,57	-5 822 632,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 167 802,50	2 367 016,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-257 817,50	-2 500 325,00
Frais de transaction	-1 013 702,40	-1 362 277,20
Différences de change	-1 935,02	-755,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 853 429,61	3 487 289,94
- Différence d'estimation exercice N	22 732,59	2 876 162,20
- Différence d'estimation exercice N-1	2 876 162,20	-611 127,74
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	67 097,00	43 500,00
- Différence d'estimation exercice N	67 097,00	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-43 500,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-313 271,86	-164 612,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	289 591,46	803 784,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	46 987 834,56	51 349 941,46

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	3 838 782,18	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	762 769,34
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	762 769,34	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	JPY	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3 524,46	1 826,97	6,00	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	766 470,73
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	734 410,53
Coupons a recevoir	32 060,20
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	117 356,96
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	61 707,96
Frais provisionnes	55 649,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011443225	7 034,246	8 402 377,95	7 507,231	8 708 645,00
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427	1 281,2	1 452 457,82	8 568,768	9 556 190,48
PART I / FR0013266590	1 050	1 050 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443225		8 134,85		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427		1 997,49		-
PART I / FR0013266590		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443225		8 134,85		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427		1 997,49		-
PART I / FR0013266590		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443225		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427		-		-
PART I / FR0013266590		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443225	1,02
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427	1,53
PART I / FR0013266590	1,00
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443225	-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427	-
PART I / FR0013266590	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers 731 850,00

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	29.12.2017	30.12.2016
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	108,07	27 801,72
Résultat	308 013,25	710 483,64
Total	308 121,32	738 285,36

PART C / FR0011443225	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	166 022,20	327 461,09
Total	166 022,20	327 461,09
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	142 035,36	410 703,36
Report à nouveau de l'exercice	120,79	120,91
Capitalisation	-	-
Total	142 156,15	410 824,27
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	18 494,187	25 781,755
Distribution unitaire	7,68	15,93
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013266590	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-57,03	-
Total	-57,03	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2017	30.12.2016
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 667 822,50	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 666 497,73	-4 803 815,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	7 334 320,23	-4 803 815,22

PART C / FR0011443225	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 066 367,15	-2 218 514,65
Total	3 066 367,15	-2 218 514,65
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 599 603,28	-2 585 300,57
Total	2 599 603,28	-2 585 300,57
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013266590	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	527,30	-
Total	527,30	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 12 avril 2001.

Devise					
EUR	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Actif net	46 987 834,56	51 349 941,46	63 464 654,60	55 782 890,13	42 486 692,08

PART C / FR0011443225	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	20 832,16	21 305,145	28 654,194	15 138,139	3 891,464
Valeur liquidative	1 198,45	1 115,56	1 120,87	1 030,89	1 104,89
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	155,16	-88,76	100,42	-17,12	76,18

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057427	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	18 494,187	25 781,755	28 984,065	40 231,089	35 456,297
Valeur liquidative	1 134,59	1 069,85	1 081,51	998,65	1 077,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	7,660	6,09	7,17	4,85	6,76
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	0,15
Capitalisation unitaire*	140,563	-100,27	90,18	-20,20	121,65

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013266590	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	1 050	-	-	-	-
Valeur liquidative	988,54	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,44	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2017

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	3 000,00	501 450,00	EUR	1,07
FR0010340141	ADP	PROPRE	1 700,00	269 450,00	EUR	0,57
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	9 500,00	997 975,00	EUR	2,12
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	11 000,00	913 000,00	EUR	1,94
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 000,00	383 000,00	EUR	0,82
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	4 000,00	282 600,00	EUR	0,60
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	13 900,00	1 294 507,00	EUR	2,75
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	8 000,00	1 161 200,00	EUR	2,47
FR0000120628	AXA	PROPRE	46 000,00	1 137 810,00	EUR	2,42
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	115 000,00	817 880,00	EUR	1,74
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	300 000,00	1 643 700,00	EUR	3,50
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	17 000,00	1 559 580,00	EUR	3,32
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	15 000,00	1 560 000,00	EUR	3,32
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	6 000,00	520 980,00	EUR	1,11
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	26 000,00	1 618 500,00	EUR	3,44
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	6 000,00	593 340,00	EUR	1,26
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	20 000,00	919 600,00	EUR	1,96
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	35 000,00	483 000,00	EUR	1,03
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	14 000,00	419 370,00	EUR	0,89
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	6 000,00	424 800,00	EUR	0,90
FR0000120644	DANONE	PROPRE	14 000,00	979 300,00	EUR	2,08
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	6 500,00	258 375,00	EUR	0,55
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	40 000,00	591 800,00	EUR	1,26
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	7 000,00	639 380,00	EUR	1,36
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	170 000,00	872 100,00	EUR	1,86

29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	32 000,00	458 720,00	EUR	0,98
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	25 000,00	345 000,00	EUR	0,73
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	PROPRE	8 000,00	919 600,00	EUR	1,96
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	6 000,00	390 420,00	EUR	0,83
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	80 000,00	516 800,00	EUR	1,10
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	22 000,00	638 990,00	EUR	1,36
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	88 700,00	1 359 327,50	EUR	2,89
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	370 000,00	1 024 900,00	EUR	2,18
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	25 000,00	788 500,00	EUR	1,68
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	4 500,00	832 275,00	EUR	1,77
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	6 700,00	1 644 180,00	EUR	3,50
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	4 000,00	478 200,00	EUR	1,02
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	2 700,00	488 025,00	EUR	1,04
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	75 000,00	292 050,00	EUR	0,62
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	40 000,00	579 000,00	EUR	1,23
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	2 300,00	226 090,00	EUR	0,48
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	22 000,00	1 580 700,00	EUR	3,36
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	19 000,00	1 775 550,00	EUR	3,78
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	15 000,00	1 062 900,00	EUR	2,26
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	17 000,00	1 974 550,00	EUR	4,20
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	17 000,00	731 850,00	EUR	1,56
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	54 000,00	438 750,00	EUR	0,93
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	51 710,00	2 380 986,95	EUR	5,07
FR0000124711	UNIBAIL RODAMCO REIT	PROPRE	2 200,00	462 000,00	EUR	0,98
NL0000009355	UNILEVER CVA	PROPRE	28 000,00	1 314 740,00	EUR	2,80
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	14 400,00	1 226 160,00	EUR	2,61
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	25 000,00	560 500,00	EUR	1,19
DE0007664005	VOLKSWAGEN AG	PROPRE	1 700,00	286 790,00	EUR	0,61
Total Action				45 620 251,45		97,09
Total Valeurs mobilières				45 620 251,45		97,09

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Options</i>						
<i>Valeurs mobilières</i>						
AI41801C-01	AI4/201801/C/110.	PROPRE	-80,00	-1 600,00	EUR	-0,00
ASM11801C-01	ASM1/201801/C/160.	PROPRE	-80,00	-1 840,00	EUR	-0,00
AXA1801C-01	AXA/201801/C/27.	PROPRE	-460,00	-460,00	EUR	-0,00
BAS1801C-02	BAS/201801/C/98.	PROPRE	-170,00	-1 700,00	EUR	-0,00
BBVD1801C-01	BBVD/201801/C/7.5	PROPRE	-1 150,00	-2 300,00	EUR	-0,00
BMW1801C-01	BMW/201801/C/92.	PROPRE	-60,00	-780,00	EUR	-0,00
BNP11801C-01	BNP1/201801/C/70.	PROPRE	-260,00	-260,00	EUR	-0,00
BSD1801C-01	BSD/201801/C/6.	PROPRE	-3 000,00	-3 000,00	EUR	-0,01
BSN1801C-02	BSN/201801/C/75.	PROPRE	-140,00	-980,00	EUR	-0,00
CGM1801C-01	CGM/201801/C/105.	PROPRE	-60,00	-600,00	EUR	-0,00
DAI1801C-01	DAI/201801/C/76.	PROPRE	-60,00	-360,00	EUR	-0,00
DTE1801C-01	DTE/201801/C/16.	PROPRE	-400,00	-400,00	EUR	-0,00
EA11801C-01	EA1/201801/C/90.	PROPRE	-110,00	-5 500,00	EUR	-0,01
EF31801C-01	EF3/201801/C/96.	PROPRE	-70,00	-630,00	EUR	-0,00
ENL51801C-01	ENL5/201801/C/5.6	PROPRE	-340,00	-340,00	EUR	-0,00
ESL1801C-01	ESL/201801/C/120.	PROPRE	-80,00	-2 240,00	EUR	-0,00
FRE11801C-03	FRE1/201801/C/72.	PROPRE	-60,00	-240,00	EUR	-0,00
IXD1801C-01	IXD/201801/C/33.	PROPRE	-220,00	-220,00	EUR	-0,00
LOR1801C-01	LOR/201801/C/190.	PROPRE	-45,00	-3 735,00	EUR	-0,01
MCH1801C-01	MCH/201801/C/125.	PROPRE	-40,00	-1 240,00	EUR	-0,00
MOH1801C-02	MOH/201801/C/260.	PROPRE	-60,00	-2 160,00	EUR	-0,00
SIE1801C-01	SIE/201801/C/120.	PROPRE	-170,00	-8 330,00	EUR	-0,02
SQU11801C-01	SQU1/201801/C/90.	PROPRE	-144,00	-1 008,00	EUR	-0,00
VOW1801C-01	VOW/201801/C/180.	PROPRE	-17,00	-1 377,00	EUR	-0,00
VVU1801C-01	VVU/201801/C/23.5	PROPRE	-250,00	-3 000,00	EUR	-0,01
<i>Total Valeurs mobilières</i>				-44 300,00		-0,09
<i>Total Options</i>				-44 300,00		-0,09

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	0,00	3 524,46	CHF	0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	757 411,91	EUR	1,61
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,00	6,00	GBP	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	0,00	1 826,97	JPY	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				762 769,34		1,62
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	734 410,53	EUR	1,56
Total DEPOSIT DE GARANTIE				734 410,53		1,56
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-30 082,85	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-25 509,12	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-57,03	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	0,00	-57 935,16	EUR	-0,12
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	0,00	-3 772,80	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-117 356,96		-0,25
Total Liquidites				1 379 822,91		2,94
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	51 710,00	32 060,20	EUR	0,07
Total Action				32 060,20		0,07
Total Coupons				32 060,20		0,07
Total 29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES				46 987 834,56		100,00